



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Compte de Gestion du budget communal présenté par le Trésorier pour l'année 2020,
Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à
l'exercice 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal et le
Compte de Gestion du Trésorier de Magny en Vexin,

Sur le rapport de Madame Le Maire qui présente le compte de gestion 2020 transmis à ce
jour par le trésorier principal de Magny en Vexin en charge de la gestion de la commune.
Elle indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en
mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion
dressé pour l'année 2020 par le trésorier principal de Magny en Vexin, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et en conséquence décide
de l'approuver,

Et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le 12 avril 2021

Le Maire
Daisy DESLANDES

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalité le **12 AVR. 2021**

Nombre de conseillers
-En exercice: 11
-Présents : 10
-Votants: 11
-Pouvoir: 1